



## Le gouvernement compte bien plafonner les indemnités aux Prud'hommes

L'Express L'Entreprise, le 11.01.2016

**Retiqué en août dernier, le plafonnement des indemnités prud'homales devrait être inscrit dans le projet de loi porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri, a assuré Manuel Valls ce 11 janvier au patron de la CGPME.**

Invalidée par le conseil constitutionnel en août dernier, la mesure de plafonnement des indemnités aux prud'hommes de la loi Macron devrait faire son retour prochainement. Elle serait intégrée au projet de loi porté par Myriam El Khomri.

Le gouvernement compte bien instaurer un plafond pour les indemnités de licenciement abusif prononcées aux Prud'hommes, qui serait le même pour tous les salariés, a indiqué lundi 11 janvier François Asselineau patron de la CGPME.

"Le gouvernement a l'intention de revenir sur ce plafonnement, on nous a même annoncé que ce plafonnement serait plutôt offensif, c'est-à-dire qu'il correspondrait plutôt à une structure d'entreprise plutôt de PME", a-t-il déclaré en sortant d'un entretien avec le Premier ministre Manuel Valls concernant le plan sur l'emploi du gouvernement.

### Tous les salariés de toutes les entreprises concernés

Selon lui, le Premier ministre a été "affirmatif". "Cela concernerait tous les salariés de toutes les entreprises", même si "pour certains cas comme le harcèlement ça sortirait de ce contexte", a-t-il rapporté. Et "ça serait plutôt le plafond (initialement prévu) pour les PME". "Mais en tout cas, cela permettrait de sécuriser la rupture, l'annonce nous a été faite effectivement", s'est réjoui le représentant des petites et moyennes entreprises.

Ce nouveau barème doit être intégré au projet de loi que présentera en mars la ministre du Travail Myriam El Khomri, qui avait indiqué la semaine dernière y "travailler".

La loi Macron instaurait un barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse, selon l'ancienneté du salarié mais aussi la taille de l'entreprise (plus élevé plus l'entreprise est grande). Mais en août, le Conseil constitutionnel avait rejeté le critère de taille de l'entreprise, car sans lien "avec le préjudice subi par le salarié".

### Les syndicats y sont opposés

Le secrétaire général de Force Ouvrière Jean-Claude Mailly a qualifié ce plafonnement "d'erreur", en sortant de son propre entretien avec Manuel Valls.

"Comme on ne peut pas plafonner pour les questions de discrimination et de harcèlement, il va y avoir un transfert: les salariés vont aller davantage aux prud'hommes sur ces questions-là, qui ne sont pas toujours facile à régler. Et d'ici trois ans, les patrons se plaindront et Pierre Gattaz fera une crise d'urticaire !", a-t-il dit. De quoi alimenter les débats (déjà nourris) des prochains mois entre partenaires sociaux. □